



# Rapport Financier

## Exercice 2023

*Adopté lors de l'Assemblée Générale du 17 février 2024*



Réseau AMAP Hauts-de-France  
40 Avenue Roger Salengro, Saint-Laurent-Blangy  
14 rue du 8 mai 1945, Amiens  
[contact@amap-hdf.org](mailto:contact@amap-hdf.org)

# Table des matières

Remarques préalables.....	3
Introduction.....	3
Bilan financier de l'exercice 2023.....	4
A. Les produits de l'association.....	4
B. Les charges de l'association.....	10
Trésorerie.....	12

## Remarques préalables

1. L'exercice comptable d'AMAP HDF débute au 1er janvier et se termine au 31 décembre de la même année. Il est à noter que certaines recettes (45 422,68€) et dépenses (17 185,08€) de l'exercice 2023 seront réellement encaissées ou débitées en ce début d'année 2024 car elles correspondent bien à des actions 2023.
2. Dans le bilan et compte de résultat, l'expert-comptable doit tenir compte des années précédentes et indiquer la « *dotation aux amortissements* » qui correspond à l'amortissement de l'ensemble des biens de AMAP HDF et les montants des subventions non perçus les années précédentes (pour l'exercice 2022 il s'agit de la subvention Région et du CD Somme). Il doit aussi calculer sur la base des salaires bruts et provisionner les congés payés 2023 acquis et non consommés.

En outre, cette année, il a dû tenir compte d'une erreur de l'ancien expert comptable sur le calcul du montant de l'amortissement concernant le site internet AMAP HDF.

## Introduction

Pour 2023, le bilan financier fait apparaître un **déficit de 3 947,30 €** (pour rappel, en 2022, il y avait un déficit de 178€). Le 4 février 2023, lors de la présentation du budget prévisionnel, la crainte d'un déficit plus important en 2023 avait été évoquée au vu de l'inflation qui allait entraîner une augmentation de certaines dépenses et de signaux négatifs concernant nos recettes en 2023.

D'une manière générale, en 2023, les recettes (153 890,35€) et les charges (157 837,65€) ont baissé pour diverses raisons : le prévisionnel prévoyait un résultat de l'ordre de 160 335€.

En août 2023, la Commission Trésorerie et le Collectif ont évalué assez précisément le montant probable du déficit, c'est pourquoi il a été décidé de mettre au courant de la situation les adhérents du Réseau AMAP HDF, amapien.nes, AMAP et fermes et de demander une aide financière sous forme de dons car il s'avérait impossible de suivre la piste 1% pour la Planète, évoquée aussi lors de l'AG de février 2023, c'est-à-dire de lancer une campagne de dons ciblant les entreprises de la Région qui font partie du collectif 1%. N'étant pas reconnu comme une association d'Intérêt Général, le Réseau AMAP HDF ne peut pas émettre de reçus fiscaux et l'association 1% pour la Planète ne peut non plus émettre de reçus fiscaux pour le compte des associations récipiendaires.

Avant d'entrer dans le détail des comptes, le Collectif bénévole à qui vous avez confié la conduite de l'association et l'équipe salariée du Réseau AMAP HDF remercient très chaleureusement tous les membres du Réseau pour leurs messages bienveillants et leurs dons qui ont prouvé leur attachement au vertueux modèle AMAP et ont permis de limiter au maximum le déficit.

## A. Les produits de l'association

**Sans la valorisation des heures de bénévolat, les produits de l'exercice 2023 s'établissent donc à 153 890,35€**, soit une augmentation de 850,33€ par rapport aux produits de 2022 (153 040 €) et une diminution de 6 444,67€ par rapport au prévisionnel 2023 (160 335€).

**Avec la valorisation** des 1082 heures de bénévolat au SMIC brut (17 451€) et la valorisation des mises à disposition gratuite de salles (500€), les produits de l'exercice 2023 s'établissent à **171 841,35€**.

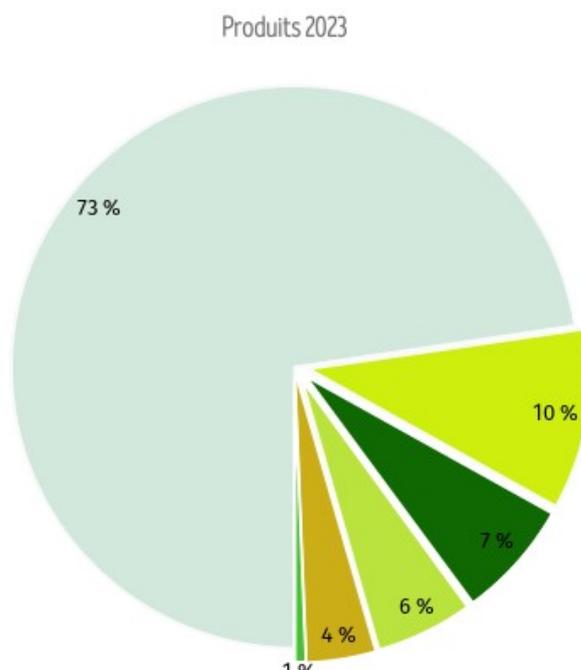
Les écarts par rapport au prévisionnel s'expliquent :

- par la stagnation des subventions publiques : 124 830 € ; prévisionnel dernière AG : 129 592€, réellement demandées : 126 700€
- par une diminution du montant des adhésions : 9 663€ ; prévisionnel dernière AG : 13 838€
- par une diminution du montant des productions vendues : 11 730,51€ ; prévisionnel dernière AG : 13 300€
- par une forte augmentation des dons et abandon de frais : 6 557,25€ ; prévisionnel dernière AG : 2405€

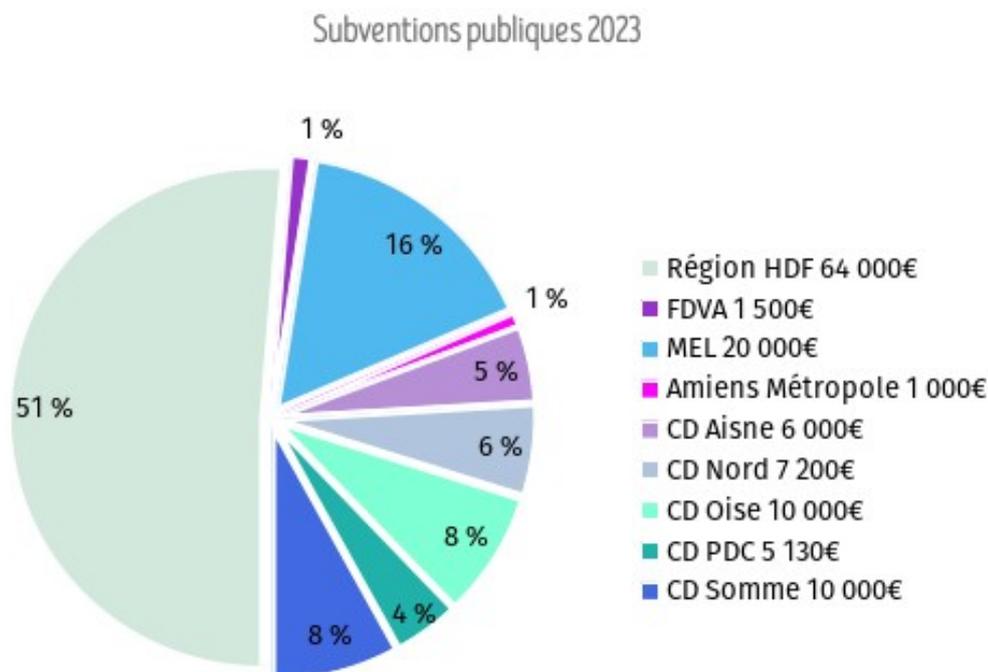
La part des subventions publiques reste cependant très importante: 81% de nos ressources hors valorisation des heures de bénévolat et 73 % de nos ressources avec la valorisation des heures de bénévolat.

### Produits de l'association 2023 :

- Subventions publiques : 124 830€ (comme en 2022) ;
- Contributions volontaires **et en nature** : 17 951€ ;
- Productions vendues : 11 730,51€ (+1367,51€ par rapport à 2022) ;
- Adhésions : 9 663€ (-284€ par rapport à 2022);
- Dons et abandon de frais : 6 557,25€ (3 661€ en 2022) (+2896,25€ par rapport à 2022) ;
- Transfert de charge : 1080€ (4 239,36€ en 2022).



## 1. Les subventions publiques



Nous pouvons remercier la Région Hauts-de-France, les départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas de Calais et de la Somme, la Métropole lilloise, le Fonds de Développement pour la Vie Associative et Amiens Métropole qui nous ont fait confiance cette année.

**Les subventions publiques** qui s'élèvent à **124 830€** en 2023 sont ainsi réparties : la **Région 51% (64 000€)**, le **FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative) 1% (1500€)**, la **MEL 16% (20 000€)**, **Amiens Métropole (1000€)**, les **5 conseils départementaux réunis 31% (38 330€**, en 2022 le département de la Somme a diminué son soutien de 1 000€).

Au 31 décembre 2023, les départements du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, la MEL et Amiens Métropole avaient versé la totalité de leurs subventions 2023, le département de l'Aisne 70% de sa subvention à savoir 4200€ et le département de la Somme 0 % (décision d'attribution très tardive : en décembre 2023).

Au titre de 2023			
Avril 2023	<b>10 000 €</b>	CD 60	totalité
Juin 2023	<b>1 500 €</b>	FDVA	totalité
Juin 2023	<b>4 200 €</b>	CD 02	acompte 70% de la subvention
Juin 2023	<b>20 000 €</b>	MEL	totalité
Juillet 2023	<b>1 000 €</b>	Amiens Métropole	totalité
Août 2022	<b>7 200 €</b>	CD 59	totalité
Septembre 2023	<b>5 130 €</b>	CD 62	totalité
Octobre 2023	<b>35 915,78€</b>	Région	Acompte 1 : 56,12 % de la subvention

En théorie, il reste encore à percevoir :

→ 100% de la subvention du département de la Somme, c'est-à-dire 10 000€ ;

→ 1 800€ du solde de la subvention du département de l'Aisne ;

→ le solde de la subvention de la Région, c'est-à-dire environ 28 084,22€ (64 000€ - 35 915,78€) ;  
la région a versé le 25 janvier 2024 un second acompte de 15 284,22€, il reste donc à percevoir 12 800€ après l'AG.

La Région et le département de la Somme financent le solde de la subvention sur la base des dépenses réellement réalisées. C'est pourquoi les demandes de versements seront faites après le bilan comptable et le vote en AG du Rapport financier.

Remarque:

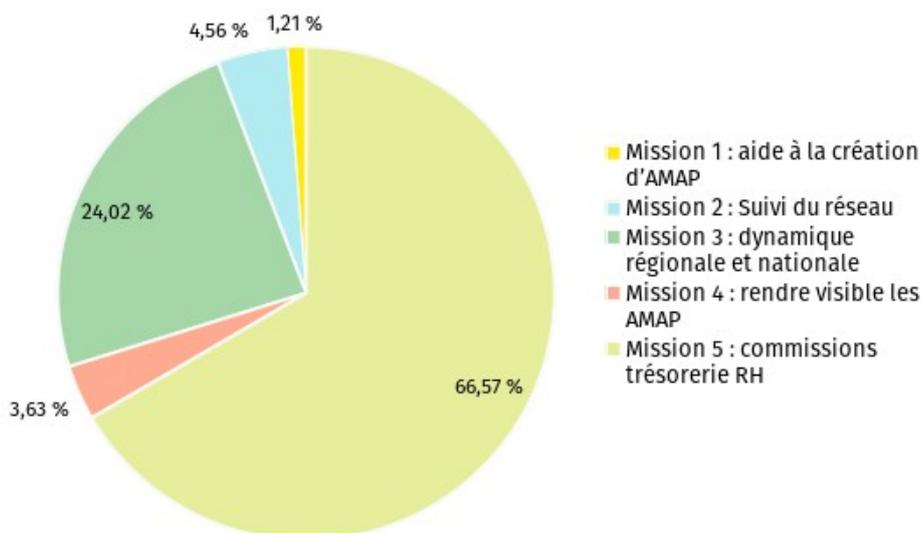
L'association n'a pas activé en 2023, pour le développement de Clic'AMAP, **le dispositif de soutien aux projets d'approvisionnement local (FDVA)**, bien que la région lui avait donné son accord pour 2022/2023. En 2022, l'association n'avait pas la trésorerie pour faire cet investissement et en 2023, les conditions d'attribution de la subvention ont changé et l'association n'était plus éligible au dispositif.

## 2. Les contributions volontaires

Les contributions volontaires correspondent à la mise à disposition gratuite de salles et surtout au temps consacré par les bénévoles, les administratrices et administrateurs à la gestion et aux actions de l'association : événements, réunions, visites d'AMAP ou fermes, participation aux groupes de travail comme les groupes « communication », « défense de l'élevage plein air » ou « inondation/tempête », « trésorerie », « suivi des salariées » ... en 2023.

En 2023, elles représentent 10% des ressources comme en 2022) et sont la 2ème source de revenus de l'association.

Temps de bénévolat 2023 réparti par missions



Au total, les 17 951€ qui correspondent :

- à 1082 heures au taux horaire du SMIC brut, auquel s'ajoutent les charges sociales chiffrées à un taux de environ 40% ;
- 500€ (5 journées à 100€) pour les mises à disposition de salles.

Il est important de noter qu'un salarié à temps plein travaille 1 245 heures par an. Les membres du Collectif et du réseau apportent donc à l'association l'équivalent en temps de travail d'un salarié à 80%.

### 3. Les ventes de biens et de services

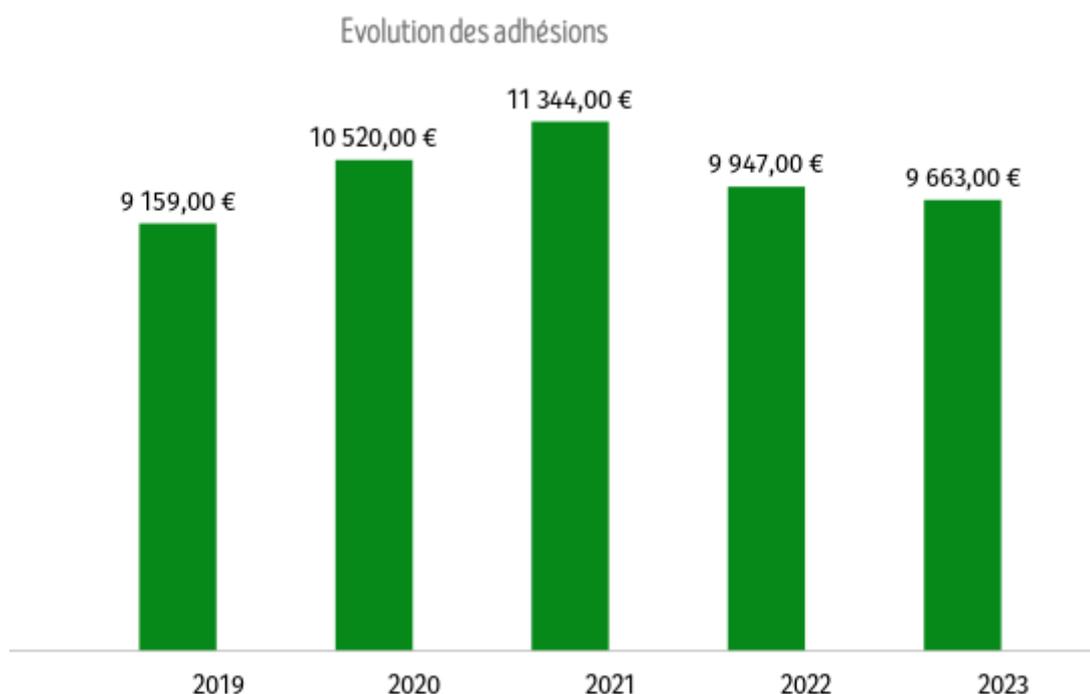
Les productions vendues (il s'agit de prestations de service, formations ou participations à la réalisation d'outils, vente de BD et cabas, facturations ou refacturations de services, Internet, ménage) sont en hausse de 12% : 11 730,51€ (10 363€ en 2022, 13 870€ en 2021).

### 4. Les adhésions

Les adhésions sont la 3ème source de revenus de l'association.

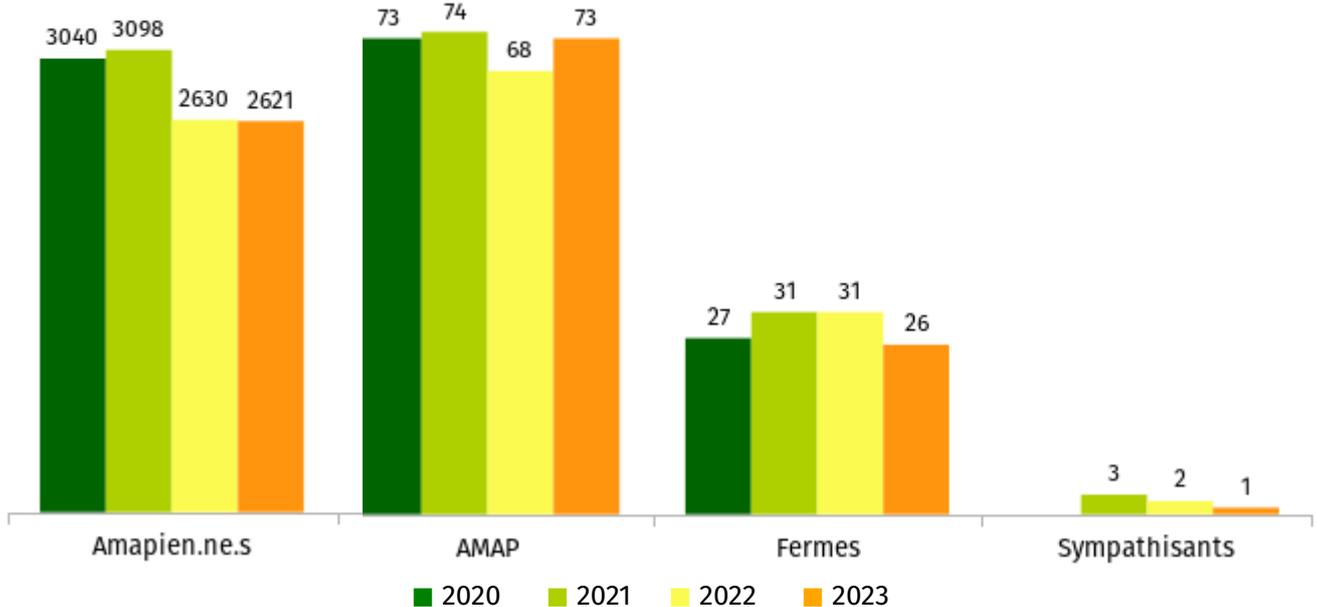
A ce titre, AMAP HDF a touché :

- Adhésions AMAP 8 531€ (8 346 € en 2022);
- Adhésions fermes en AMAP 1 075€ (1 463€ en 2022);
- Adhésions sympathisants 57€ (138€ en 2022).



Un montant d'adhésions en légère baisse par rapport à 2022 (9947€), dû aux difficultés des fermes (baisse de revenus) et des AMAP (stagnation voire baisse du nombre d'amapien-ne-s) en lien avec la situation économique actuelle (inflation importante).

## Évolution des cotisants



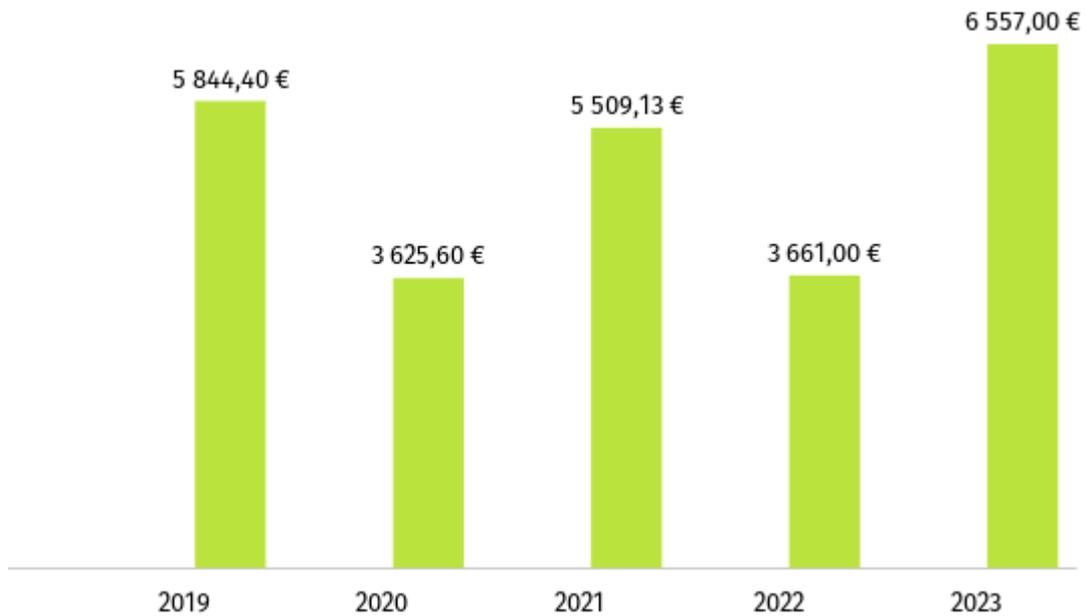
### 5. Les dons manuels et abandons de frais des membres du Collectif et bénévoles du Réseau

Les dons manuels viennent d'AMAP ou d'amapien.nes (3680,85€), du patron d'une entreprise (900€) qui nous versait jusque-là un don au titre du 1% pour la Planète<sup>1</sup> et des administrateur.trices et représentent un total de 6 557,25€ (1613€ en 2022, 1 811€ en 2021).

Les abandons de frais pour les déplacements des membres du Collectif et des bénévoles du réseau représentent 1976,4€. Ils sont aussi en légère baisse (2048€ en 2022, 3 548€ en 2021). La diminution du montant des abandons de frais s'explique par un moins grand nombre de membres au Collectif que par le passé et une augmentation du temps de travail en visioconférence par les membres du Collectif et les bénévoles du réseau afin que ce poste de dépenses n'aggrave pas le déficit.

<sup>1</sup> 1 % pour la planète, en anglais « 1% for the Planet », est un mouvement mondial porté par des entreprises qui décident de donner 1% de leur chiffre d'affaires à des associations de préservation de l'environnement. Le Réseau des AMAP HDF est une association récipiendaire de ce dispositif.

### Evolution des dons



### 6. Les autres produits d'exploitation

Ce sont essentiellement les transferts de charges (72 contrats assurances AMAP souscrits) : 1050€ (2 839 € en 2022, 2 007€ en 2021 ).

### 7. Produits exceptionnels

Il s'agit d'un remboursement perçu par la médecine du travail, suite à un erreur de versement sur le montant de la cotisation 2023.

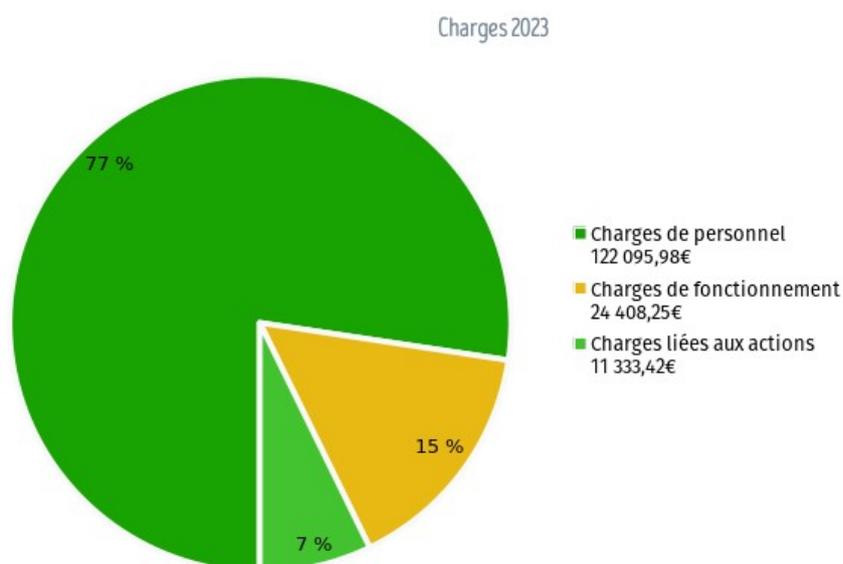
## B. Les charges de l'association

Remarque préalable : le Réseau AMAP HDF a le souci permanent de ne pas jeter l'argent par les fenêtres, de maîtriser les charges qui peuvent l'être afin de consacrer un maximum des produits du réseau aux missions de l'association.

Ainsi, certaines sont réduites du fait de la mutualisation de la plupart d'entre elles avec les autres associations partenaires à Amiens, à la Maison des Paysans de Saint Laurent Blangy jusqu'en septembre 2023 et au Toit Commun à Lens depuis septembre 2023 : pour Amiens et Saint Laurent Blangy, la clef de répartition dépend du nombre de salarié-e-s de chaque structure partenaire et du temps de travail de chacun dans les locaux ; pour Lens, c'est une location tout compris hormis les frais d'impressions.

Mais l'association ne peut mécaniquement pas échapper à l'inflation et aux dépenses liées à la mise en œuvre de dispositions réglementaires : application de la grille indiciaire des salaires, lois relatives à la participation aux abonnements liés au déplacement domicile-travail et à la mutuelle ...

**Le montant total des charges en 2023 est de 157 837,65€** soit une augmentation de 9 632,65€ par rapport à 2022 (142 361€ en 2021 et 148 205 € en 2022)

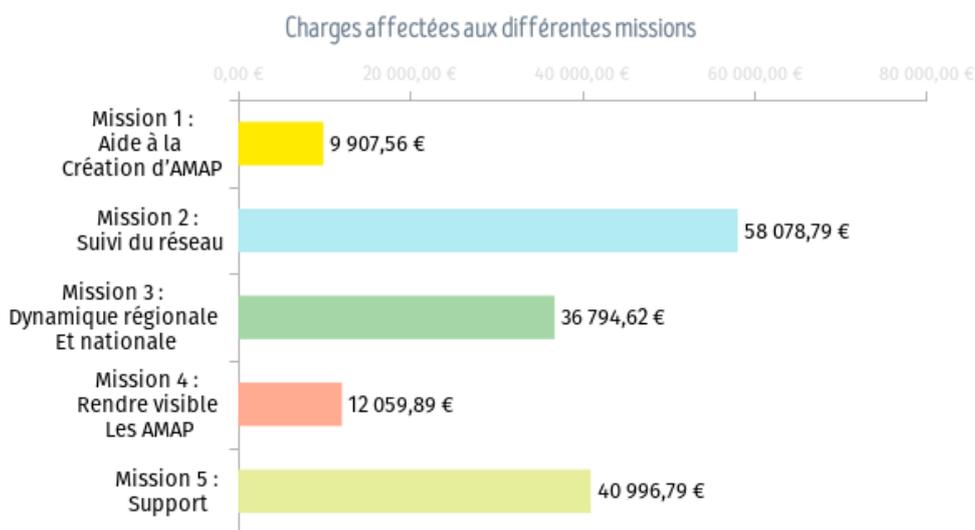


Traditionnellement, le Réseau AMAP HDF présentait les charges sous les rubriques :

- Charges de personnel 122 095,98€ en 2023 (salaires, cotisations URSSAF, cotisations retraite, prévoyance, médecine du travail, formation, provision congés payés ...)
- Charges de fonctionnement 24 408,25€ en 2023 (location des bureaux et charges locatives afférentes - EDF, eau, gaz, ménage, serveur informatique -, honoraires du cabinet d'expertise comptable Harmonium, location à DLM d'un véhicule affecté à Amiens et assurance SMALC - responsabilité, dommage aux biens, auto collaborateurs, protection juridique pour le réseau et pour les AMAP le souscrivant -, fournitures d'entretien et petit équipement ; frais bancaires)

- Charges variables d'une année sur l'autre et très liées aux actions de l'association 11 333,42€ en 2023 (frais de déplacements liés aux missions des administrateurs et bénévoles ; frais liés au travail des 3 salariées - frais de déplacements, frais téléphoniques et postaux, achat de marchandises et de fournitures administratives, impressions, ...) ; frais liés aux formations (Devenir paysan en AMAP, Utiliser Clic'AMAP ...) ; frais liés aux actions de promotion; cotisations liées aux missions (Miramap, APES, Carnaval des Possibles) ;

Toutes ces dépenses du Réseau Amap HDF peuvent aussi être globalisées et affectées aux différentes missions en fonction du temps de travail que chacune des 3 salariées consacre à ces missions. Pour rappel, ce sont les 4 missions de son projet associatif à savoir : mission 1, l'accompagnement des projets de création d'AMAP ; mission 2, le suivi et l'accompagnement des partenariats AMAP existants ; mission 3 : les chantiers territoriaux, régionaux et interrégionaux ; mission 4, la promotion des AMAP et de l'agriculture paysanne et une mission inhérente à son existence à savoir la gestion de la trésorerie et la gestion du personnel.



HM

Au 31 décembre 2023, les liquidités bancaires sont de 63 980,64 € (33 969,73 € sur le compte courant et 30 937, 84 € sur le livret A) et les espèces en caisse s'élèvent à 324,90€.

**RESEAU DES AMAP HDF**  
40 avenue Roger Salengro  
62223 ST LAURENT BLANGY  
06.34.28.73.25 [contact@amaphdf.org](mailto:contact@amaphdf.org)  
Siret : 531 999 811 00015

